



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 25 novembre Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 24

Exprimés : Pour 24 – Contre 0

Présents : Mesdames CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, CROIZER Alain, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, LEGOUET David.

Excusés : Mesdames MAHIER Manuela, PIC Anna et Messieurs ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, HEBERT Dominique, FAUCHON Patrick, LERENDU Patrick, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Réf – n° B57_2021

OBJET : Extension et la rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu sur la commune de Réville – Exonération des pénalités aux entreprises

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est propriétaire du bâtiment « Le Richelieu » à Réville. Il s'agit d'un bâtiment ancien, un travail de rénovation thermique est donc nécessaire afin de rendre cet équipement de nouveau fonctionnel et performant. Les travaux envisagés portent sur l'isolation de l'enveloppe du bâtiment ainsi que l'installation d'équipements plus performants.

Dans ce cadre, des marchés publics de travaux ont été notifiés aux entreprises suivantes :

Intitulés du lot	Titulaire	Date de notification	Montant marché HT
Lot n°1 : démolition, gros-œuvre	HINAUT	14/12/2020	70 299,40 €
Lot n°2 : charpente bois	LEFER	21/01/2021	69 392,63 €
Lot n°3 : couverture, zinguerie	LEDUC	03/11/2020	44 853,79 €

Lot n°4 : étanchéité, zinguerie	SEO	03/11/2020	10 917,38 €
Lot n°5 : menuiseries extérieures	AMC FOLLIOU	03/11/2020	30 370,90 €
Lot n°6 : menuiserie intérieure, isolation	LELUAN MAP	03/11/2020	58 490,48 €
Lot n°7 : peinture, sols souples	VIGER & CIE	03/11/2020	26 164,55 €
Marché prestations similaires	VIGER & CIE	18/06/2021	4 509,49 €
Lot n°8 : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	TABARIN & ENTZMANN	03/11/2020	120 426,38 €
Lot n°9 électricité	MASSELIN TERTIAIRE	03/11/2020	68 221,10 €

Un planning initial prévoyait une fin des travaux pour le 23 juin 2021 pour l'ensemble des lots (à l'exception du marché de prestations similaires avec une fin au 09 juillet 2021).

Une prolongation de 4 semaines a été accordée du fait de la pandémie de la COVID-19 (délai d'approvisionnement rallongé et absence du personnel). Le nouveau délai contractuel est alors fixé au 23 juillet 2021.

En cours de réalisation des prestations supplémentaires ont été demandées et des travaux non prévus au marché ont été nécessaires, la fin du délai contractuel a donc été repoussée de 2 mois soit au 23 septembre 2021.

Le maître d'ouvrage, OPC de l'opération a demandé au maître d'œuvre, le cabinet A3, de procéder aux opérations préalables à la réception avant le 23 septembre.

Cependant, le maître d'œuvre a refusé la date du 23 septembre et a procédé aux opérations préalables à la réception de l'ensemble des lots le 28 septembre 2021 (date d'achèvement des travaux indiquée à l'EXE 5).

Conformément aux dispositions prévues par le marché, la réception ayant été prononcée 5 jours pour les lots 1 à 9 et 81 jours pour le marché prestation similaire après la fin du délai contractuel, les pénalités de retard doivent être appliquées.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n°DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Considérant que les entreprises ont accumulé des retards notamment du fait de l'entreprise VIGER et CIE qui a tardé dans la commande de matériaux pour les travaux du lot 7, peinture et sols souples,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Autorise** l'exonération partielle ou totale des pénalités de la façon suivante :

Intitulés du lot	Titulaire	Montant marché + avenant HT	Montant HT pénalité	Décision de l'exonération	
				Partielle	Totale
Lot n°1 : démolition, gros-œuvre	HINAUT	78 684,82 €	1 311,41 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°2 : charpente bois	LEFER	69 689,15 €	1 161,49 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°3 : couverture, zinguerie	LEDUC	51 579,98 €	859,67 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°4 : étanchéité, zinguerie	SEO	10 917,38 €	181,96 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°5 : menuiseries extérieures	AMC FOLLIOT	31 376,90 €	522,95 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°6 : menuiserie intérieure, isolation	LELUAN MAP	66 589,45 €	1 109,82 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot : Marché prestations similaires	VIGER & CIE	4 509,49 €	4 050,00 €	<input checked="" type="checkbox"/> - montant : 2 835 € soit une pénalité appliquée à hauteur de 1 215 € HT (plafonnée à 30% du marché)	<input type="checkbox"/>
Lot n°8 : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	TABARIN & ENTZMANN	120 722,43 €	2 012,04 €	<input type="checkbox"/> - montant :	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot n°9 électricité	MASSELIN TERTIAIRE	74 879,88 €	1 248,00 €	<input type="checkbox"/> - montant:	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Maintient** les pénalités de l'entreprise VIGER et CIE, titulaire du lot n°7 : peinture, sols souples pour un montant de 485,00 € HT correspondant à 5 jours de retard,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget annexe Cinéma,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dit** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE